

Henri BRUN, *Chartes des droits de la personne. Législation, jurisprudence, doctrine*, Collection Alter Ego, 17<sup>e</sup> édition, Montréal, Wilson & Lafleur, 2004, 1327 pages, ISBN 2-89127-658-2

Hélène DUMONT, Anne-Marie BOISVERT (dir.), *La voie vers la Cour pénale internationale : tous les chemins mènent à Rome /The Highway to the International Criminal Court: All Roads Lead to Rome*, Les journées Maximilien-Caron 2003, Montréal, Éditions Thémis, 2004, 616 pages, ISBN 2-89400-187-8

Hubert REID, Claire CARRIER, *Code de procédure civile du Québec. Jurisprudence et doctrine*, 20<sup>e</sup> édition, Montréal, Wilson & Lafleur, 2004, 1704 pages, ISBN 2-89127-646-9

Sophie Archambault et Hong Nguyen

Volume 35, numéro 3, 2005

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1027267ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1027267ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (imprimé)

2292-2512 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Archambault, S. & Nguyen, H. (2005). Compte rendu de [Henri BRUN, *Chartes des droits de la personne. Législation, jurisprudence, doctrine*, Collection Alter Ego, 17<sup>e</sup> édition, Montréal, Wilson & Lafleur, 2004, 1327 pages, ISBN 2-89127-658-2 / Hélène DUMONT, Anne-Marie BOISVERT (dir.), *La voie vers la Cour pénale internationale : tous les chemins mènent à Rome /The Highway to the International Criminal Court: All Roads Lead to Rome*, Les journées Maximilien-Caron 2003, Montréal, Éditions Thémis, 2004, 616 pages, ISBN 2-89400-187-8 / Hubert REID, Claire CARRIER, *Code de procédure civile du Québec. Jurisprudence et doctrine*, 20<sup>e</sup> édition, Montréal, Wilson & Lafleur, 2004, 1704 pages, ISBN 2-89127-646-9]. *Revue générale de droit*, 35(3), 465–470. <https://doi.org/10.7202/1027267ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 2005

Cet document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

**é**rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

---

## NOTULES

---

**Henri BRUN, *Chartes des droits de la personne. Législation, jurisprudence, doctrine, Collection Alter Ego*, 17<sup>e</sup> édition, Montréal, Wilson & Lafleur, 2004, 1327 pages, ISBN 2-89127-658-2.**

Depuis l'adoption de la *Charte canadienne des droits et libertés* en 1982, les tribunaux canadiens sont régulièrement saisis de causes dans lesquelles des droits de la personne sont invoqués. Par conséquent, et comme le vise la collection, la fréquence de parution de l'Alter Ego sur les chartes des droits de la personne témoigne de l'évolution rapide que connaît le domaine. En effet, une nouvelle édition est publiée annuellement. Quant à cette dix-septième édition, Henri Brun, professeur associé à la Faculté de droit de l'Université Laval, en est une fois de plus l'auteur.

L'objet de l'ouvrage consiste à présenter quatre lois canadiennes en matière de droits de la personne, soit la *Charte canadienne des droits et libertés* (Loi de 1982 sur le Canada, L.R.C. (1985), App. II, no 44, Annexe B, Partie I), la *Charte des droits et libertés de la personne* (L.R.Q., c. C-12), la *Déclaration canadienne des droits* (L.R.C. (1985), App. III) et la *Loi canadienne sur les droits de la personne* (L.R.C. (1985), c. H-6). L'ouvrage contient

de plus des instruments internationaux tels que la *Déclaration universelle des droits de l'homme* et le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*, l'*American Bill of Rights* ainsi que des documents européens. Tous ces textes législatifs sont présentés en version bilingue, exception faite de l'*American Bill of Rights*.

Afin de rendre compte de l'information disponible relativement aux quatre documents principaux, l'auteur présente les lois, accompagnées d'annotations résumant la jurisprudence et la doctrine applicables à chacune des dispositions législatives. La méthode préconisée permet au lecteur de trouver rapidement les informations nécessaires. En effet, Henri Brun suggère un mode méthodique d'utilisation de l'ouvrage qui donne l'avantage d'en tirer pleinement profit. La démarche de recherche débute par le repérage des dispositions applicables à un problème particulier, à partir du texte de loi ou encore en se servant de l'index. En deuxième lieu, l'auteur suggère de consulter la table des matières qui précède les annotations jurisprudentielles concernant la disposition en cause. Suite à la lecture de celles-ci, il nous invite à consulter les références à la doctrine. En cas d'échec de telles étapes, il suggère de supposer que la question n'a pas été

répertoriée dans le volume et renvoie le lecteur aux instruments plus traditionnels de documentation.

Ce recueil annoté peut servir de point de départ pour des recherches en matière de droits de la personne ou encore être utilisé afin de trouver rapidement les solutions à un problème concret. Ainsi, l'ouvrage est accessible tant aux étudiants qu'aux juristes plus expérimentés. Il ne peut toutefois remplacer une monographie ou un traité concernant les droits et libertés au Canada, puisque son but est la réunion d'informations générales et non pas leur analyse. À cet égard, l'auteur a pris soin d'inclure de brefs résumés des décisions pertinentes disponibles le 1<sup>er</sup> avril 2004 dans les recueils judiciaires de l'année 2003. Par ailleurs, les résumés jurisprudentiels de la Cour suprême du Canada comprennent tous les arrêts rendus avant le 1<sup>er</sup> mai 2004.

En définitive, cet ouvrage nous semble bien construit, entre autres du fait que l'information est présentée selon un ordre allant du général au particulier. Il nous apparaît heureux que la classification des annotations respecte la hiérarchie des sources de droit, de sorte que l'auteur présente d'abord la loi, puis la jurisprudence pertinente, pour terminer avec la doctrine. Nous sommes d'avis que la présentation intégrale de la loi suivie des annotations facilite la lecture, puisque la présence des annotations à même le texte législatif l'aurait considérablement alourdi. Enfin, l'index analytique comprend des occurrences qui renvoient aux quatre lois canadiennes principales qui, de pair avec une

table de la jurisprudence, confèrent à l'ouvrage le caractère d'un outil très complet.

**Sophie ARCHAMBAULT**

**Hélène DUMONT, Anne-Marie BOISVERT (dir.), *La voie vers la Cour pénale internationale : tous les chemins mènent à Rome/The Highway to the International Criminal Court : All Roads Lead to Rome, Les journées Maximilien-Caron 2003, Montréal, Éditions Thémis, 2004, 616 pages, ISBN 2-89400-187-8.***

Avec son titre évocateur, ce recueil de textes que nous présentent Hélène Dumont et Anne-Marie Boisvert, rend compte du colloque qui s'est tenu à Montréal les 1<sup>er</sup> et 2 mai 2003, dans le cadre des treizièmes Journées Maximilien-Caron. Étant parrainé par l'Institut canadien d'administration de la Justice et la Faculté de droit de l'Université de Montréal, le colloque visait la rencontre de divers intervenants canadiens et étrangers, issus du milieu juridique ou de d'autres disciplines et s'intéressant tous au droit pénal international. C'est dans cet esprit à la fois pédagogique et exploratoire que furent colligés les articles aux fins de cet ouvrage. Il comporte quatre grandes parties sous lesquelles sont organisés les textes, rédigés dans la langue maternelle de l'auteur — le français ou l'anglais —, selon des thèmes précis qui figurent dans une table des matières bilingue.

Comme l'annonce si bien son titre, la première partie de l'ouvrage examine la mise en place et le développement des institutions

juridiques internationales. Quant au thème de la mise en place d'institutions nouvelles, il est amorcé par une réflexion de Philippe Kirsh, président de la Cour pénale internationale (CPI), qui discute des enjeux et défis que pose la mise en œuvre d'une telle cour. James K. Stewart, avocat au Ministère du Procureur général de l'Ontario, lui emboîte le pas en traitant du rôle du Procureur général au sein de la CPI. M<sup>e</sup> Élise Groulx présidente de l'Association internationale des avocats de la défense et membre fondatrice du Barreau pénal international, insiste sur la nécessité de l'existence d'un tel barreau en tant que troisième pilier du système de justice. Les trois textes suivants portent sur les conditions qui, en regard de l'expérience des tribunaux *ad hoc* de l'ex-Yougoslavie et du Rwanda, semblent nécessaires au succès de la justice internationale. En tant que participant à la mission de justice transitoire au Kosovo, le juge de la Cour du Québec Jean-Pierre Lortie fait une critique de l'indépendance de la magistrature lorsqu'il y a participation internationale au processus de mise en place de la justice locale. Le professeur David Paciocco de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa remarque que le processus équitable est trop souvent oublié lors de la condamnation des présumés génocidaires. Thomas Quiggin de la Gendarmerie royale du Canada nous expose enfin les difficultés que peuvent éprouver ceux qui sont chargés de la cueillette d'éléments de preuve dans un climat hostile.

La seconde partie de l'ouvrage approfondit la réflexion — les chemins ne s'arrêtent pas à

Rome — en examinant l'impact qu'aura l'intégration de l'ordre juridique pénal international sur la problématique de la paix et de la résolution de conflits dans le cadre de la politique et de l'économie mondiales. Avant d'aborder la façon dont sera reconstruite la justice locale, se pose le problème de la nécessité d'une justice pénale internationale. Le professeur Christopher Penny de la Norman Paterson School of International Affairs de l'Université Carleton et de la Section de common law de l'Université d'Ottawa se questionne sur le rôle que peut jouer la CPI dans l'équilibre à établir entre la nécessité de faire justice et le maintien de la paix. William Sachabas, directeur du Irish Center for Human Rights de la National University of Ireland, débat du rôle de l'amnistie et du pardon dans le cadre du combat que mènent à la fois les initiatives locales et la CPI contre l'impunité. La professeure Lucie Lemonde du département de Sciences juridiques de l'UQAM questionne l'usage paradoxal de la répression en tant que moyen de mise en œuvre des droits de l'homme. Dans le même ordre d'idées, Michael Mandel de la Faculté de droit Osgoode Hall de l'Université York met en relief que l'exclusion exigée par les Américains, lors de la rédaction du Statut de la CPI, du crime d'agression contribue à l'établissement d'une justice du plus fort. Pour clore ce thème de la nécessité d'une justice pénale internationale, Bruno Ménard assistant de recherche pour le projet CRSH à l'Université de Montréal discute des nouveaux tribunaux qui furent mis en place parallèlement à la CPI.

C'est en traitant de la contribution étrangère au rétablissement de la justice nationale que Michèle Rivet, présidente du Tribunal des droits de la personne du Québec, aborde le second thème de cette deuxième partie: la reconstruction de la justice locale et la réconciliation de la nation. Ana Bijelic étudiante au doctorat, Hélène Dumont et Anne-Marie Boisvert professeurs titulaires à la Faculté de droit de l'Université de Montréal démontrent par l'exemple de l'ex-Yougoslavie que telle réconciliation n'est pas si simple à l'issue d'un long conflit. Murielle Paradelle, assistante de recherche à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, critique la tentative du Tribunal pénal international pour le Rwanda de réconcilier la nation. Quant à la professeure Jennifer Llewellyn de la Dalhousie Law School, elle traite des relations entre la CPI et les commissions de vérité et de réconciliation.

La troisième partie du recueil est le point de rencontre des disciplines qui donne lieu à des réflexions sur le développement de la répression pénale internationale. À l'égard de la sécurité humaine à l'échelle internationale, François Crépeau, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, souligne le paradoxe entre le droit pénal international et les politiques qui concernent la protection et la répression de réfugiés. Marie-Joëlle Zahar, professeure au département de sciences politiques de l'Université de Montréal, nous entretient de l'impact du droit pénal international sur les relations sociales entre les groupes ethniques. Catherine Lu, professeure à la Faculté de

droit de l'Université McGill, considère la justice pénale internationale comme un médium pour faire entendre les victimes. Certains considèrent le droit pénal international comme étant la loi du plus fort, ce que confirment les propos de Louis Balthazar, professeur au département de sciences politiques à l'Université Laval, selon lequel les Américains refusent de se soumettre à des institutions internationales telles que la CPI. Dans un deuxième temps, Martin Petrov, chercheur au sein du Projet CRSH en droit pénal international de l'Université de Montréal, traite de la question controversée de l'innocence des commettants de violation grave du droit humanitaire justifiée par l'obéissance aux ordres d'un supérieur.

La quatrième partie, qui fait le pont entre la justice pénale internationale et le droit pénal canadien, considère la complémentarité, l'hybridation et les contradictions des différents systèmes de justice. Anne-Marie La Rosa, juriste senior au Bureau international du travail, soutient que l'hybridation des systèmes juridiques est le résultat de la multiplication des instances pénales. Darryl E. Robinson de la Direction du droit onusien, économique et des droits de la personne du MACEI, traite de l'immunité et de l'impunité des chefs d'État. Patrick Healy, professeur à la Faculté de droit de l'Université McGill, décrit la coopération entre le Canada et la CPI, alors que Christopher Amerasinghe, avocat général principal au Ministère de la justice du Canada, discute de la compétence universelle des tribunaux en ce qui concerne les crimes contre

l'humanité. Quant à lui, John McManus, avocat à la section des crimes de guerre du Ministère de la justice, écrit qu'il est du devoir des États de poursuivre les criminels de guerre. Enfin, le colonel Drapeau nous renseigne au sujet des conséquences que subiront les ressortissants militaires qui commettent des crimes à l'étranger.

Dans leur conclusion, les professeuses Dumont et Boisvert apportent des idées et des nuances intéressantes quant au domaine du droit pénal international et à la nécessité de réfléchir sur son avenir. Ce recueil semble bien à propos pour les étudiants tant des domaines de droit que ceux des domaines de la science politique qui auraient le désir de lire des textes recoupant de façon très vaste le droit pénal international, dans lesquels ils trouveront matière à réflexion. À cet égard, nous aurions aimé retrouver des bibliographies car rares sont les articles qui en sont munis. Enfin, nous avons trouvé fort utile que certains articles soient précédés d'un plan.

**Sophie ARCHAMBAULT**

**Hubert REID, Claire CARRIER, *Code de procédure civile du Québec. Jurisprudence et doctrine*, 20<sup>e</sup> édition, Montréal, Wilson & Lafleur, 2004, 1704 pages, ISBN 2-89127-646-9.**

La collection Alter Ego, et en particulier ce livre de commentaires sur le *Code de procédure civile*, se trouvent régulièrement dans les bibliothèques des avocats au Québec. Les auteurs Hubert Reid et Claire Carrier sont réputés pour

leurs œuvres dans le milieu des références juridiques. De plus, ce livre fut très attendu à cause des grandes modifications apportées au *Code de procédure civile* au cours des dernières années.

Avant d'aborder le contenu de ce texte, nous devons délimiter les sources de droit auxquelles il se réfère. Les résumés des articles sont une réponse aux réformes en vigueur depuis janvier 2003. Par exemple, les résumés doctrinaux et jurisprudentiels connus sous les articles 481.1 et 481.11 sont maintenant rapportés à l'article 110.1. Donc la règle de l'inscription pour enquête et audition et son délai de rigueur de 180 jours sont maintenant conformes aux réformes législatives. Il en est de même pour l'article 766, maintenant connu comme l'article 151.6 C.p.c., qui porte sur la procédure par requête.

La jurisprudence couverte s'étend aussi aux décisions rendues par la Cour suprême du Canada, la Cour fédérale et la Cour d'appel du Québec en 2003. Les décisions recensées des juridictions inférieures, comme dans le Répertoire électronique de jurisprudence du Barreau (REJB), sont mises à jour jusqu'au 31 décembre 2003. L'ouvrage réunit les décisions inédites des tribunaux judiciaires de la banque de données de SOQUIJ et les recueils de jurisprudence. Les décisions pertinentes dans la *Jurisprudence Express* (J.E.) et le *Droit du travail Express* (D.T.E.) couvrent les n<sup>os</sup> 1 à 50 (2003) pour les deux recueils.

Le contenu de ce volume est impressionnant en raison de la qua-

lité et de la quantité d'information qu'il offre aux chercheurs, avocats et notaires. La liste d'abréviations est indispensable pour les références aux nombreux périodiques qui sont régulièrement cités.

Chaque article du *Code de procédure civile* est annoté avec un résumé des décisions pertinentes, des renvois à d'autres articles et des références doctrinales. Les références à des articles d'autres lois sont appréciés pour la clarification apportée à l'application des règles de procédure. On trouve souvent l'insertion des renvois avec la raison pour laquelle certaines règles doivent prédominer en cas de conflit. De plus, le format des renvois à certains articles du C.c.Q. est facile à suivre en raison de la typographie distincte utilisée pour ces références. Ces renvois sont regroupés à la fin de

l'œuvre dans la Table des lois et règlements cités avec une indication précise aux paragraphes où on les trouve dans le texte.

Les auteurs appuient toujours leur argument avec les décisions les plus pertinentes. Par exemple, dans le cas de l'article 399 C.p.c., malgré la règle selon laquelle l'assignation par bref de *subpoena* est prévue pour un examen médical, on peut accepter un examen demandé par requête. Finalement, toute la jurisprudence citée est clairement indexée dans une table à la fin de l'œuvre.

Il est souvent dit que le *Code civil* est l'arme pour les avocats, mais sans la collection *Alter Ego* et cette œuvre sur le *Code de procédure civile du Québec*, ils auraient bien du mal à aller à la chasse.

**Hong NGUYEN**